

Octobre 2023

Session d'automne des Chambres fédérales : le développement des infrastructures en Suisse romande reçoit un coup d'accélérateur mais une réforme en cours du Code des obligations inquiète fortement les PME

Infrastructures routières : la Suisse romande (enfin) prise en compte !

Des réseaux de transport de qualité, tant ferroviaires que routiers, sont d'une grande importance pour l'économie et les entreprises. Bien que la Suisse dispose à ce jour de bonnes infrastructures, leur dimensionnement et leur structuration n'ont que partiellement accompagné le dynamisme économique et démographique de ces dernières décennies. Cela est particulièrement le cas en Suisse romande, région qui subit un retard manifeste dans le développement de ses infrastructures. Or, la planification fédérale des investissements a, historiquement, tendance à oublier quelque peu l'Ouest du pays et l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales sur laquelle se prononçait le Conseil des Etats ne comprenait, dans sa version de départ, aucun projet en Suisse romande. Heureusement, après le Conseil national, le Conseil des Etats a corrigé ceci en y incluant le projet d'aménagement du tronçon Le Vengeron-Coppet-Nyon. Cette décision des Chambres est à saluer.

Une modification du Code des obligations qui péjorerait grandement la situation pour les entreprises

La session d'hiver n'a pas uniquement été porteuse de bonnes nouvelles. Au chapitre des mauvaises surprises, le Conseil national a approuvé une modification du Code des obligations qui, si elle devait être confirmée par le Conseil des Etats, péjorerait grandement les entreprises. La modification en question concerne l'avis des défauts constatés d'un ouvrage. Actuellement, la pratique veut que le défaut constaté doive être annoncé immédiatement au vendeur ou à l'entrepreneur, sous peine que ces derniers soient déliés de leurs responsabilités. Cette pratique se révèle très, voire trop, sévère. Certes, les entreprises profitent de cette situation, mais elle est difficilement défendable, dès lors que même la Norme SIA 118 prévoit un assouplissement. En ce sens, la solution initiale du Conseil fédéral qui consistait à prévoir un délai d'annonce de 60 jours apparaissait comme mesurée et acceptable. Malheureusement, le Conseil national a décidé de déséquilibrer totalement le projet en supprimant purement et simplement le devoir d'avis. Cette proposition va bien plus loin que le projet initial, projet que l'industrie de la construction avait accepté de soutenir et prêterait grandement les entreprises. Le projet doit à présent être traité par le Conseil des Etats et constructionromande invite instamment la Chambre haute à le rééquilibrer.

Concurrence du secteur public : après le Conseil des Etats, le Conseil national envoie un signal fort au Conseil fédéral

Le Conseil national a adopté un postulat déposé par le Conseiller national (VS) Philippe Nantermod, chargeant le Conseil fédéral d'effectuer une comparaison des conditions de travail offertes par les secteurs public, parapublic et privé, au niveau fédéral et cantonal, pour des postes comparables. Une attention particulière devra être apportée aux conséquences pour le secteur privé de la concurrence du secteur public sur le marché de l'emploi.

constructionromande soutient fermement ce postulat. On constate aujourd'hui une forme de distorsion de la concurrence sur le marché de l'emploi, due au fait que le secteur public et les entreprises publiques soutirent de la main d'œuvre qualifiée aux entreprises privées pour ensuite faire potentiellement concurrence à ces dernières. Ce postulat doit conduire à une objectivation de ces faits, ce qui devrait permettre ensuite de mieux cadrer les pratiques des acteurs publics. Soulignons qu'un postulat identique a été déposé au Conseil des Etats par le Conseiller aux Etats (NE) Philippe Bauer, postulat également adopté lors de la session de printemps de cette année. Espérons que le message envoyé au Conseil fédéral soit entendu.

Pour plus d'informations : **Nicolas Rufener, directeur**
022 339 90 00 - 078 754 48 57 - rufener@fmb-ge.ch

constructionromande est une association intercantonale fondée en 2016 pour défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction. Elle est affiliée à constructionsuisse dont elle diffuse les idées et les valeurs en Suisse romande.

constructionromande fédère une dizaine d'associations romandes de branche et d'associations interprofessionnelles cantonales du Gros œuvre, du Second œuvre, des métiers techniques du bâtiment, des mandataires et des fournisseurs de la construction. Elle constitue de ce fait un interlocuteur privilégié et représentatif auprès du monde politique et des médias pour toutes les questions se rapportant à l'industrie romande de la construction.